

## Successions franco-britanniques : Réflexes et pièges à éviter

#succession internationale #Royaume-Uni #loi applicable #fiscalité internationale

**Référence :** DIP-15437-023

**Durée :** 0.5 jour

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

### Description

La communauté britannique est très présente dans le ressort du CRIDON OUEST. Les notaires sont donc fréquemment confrontés à des successions franco-britanniques. Les cas de figure peuvent être variés : nationalité britannique du défunt, résidence outre-Manche, lieu de situation des biens, testament anglais... Comment traiter efficacement ce type de dossiers tant civilement que fiscalement ?

### Objectifs pédagogiques



À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Déterminer la loi applicable à une succession franco-britannique
- Demander les pièces adéquates en vue des formalités à effectuer en France
- Appliquer concrètement la convention fiscale franco-britannique de 1963 en matière d'impôts sur les successions

# Programme de la formation



### I. Successions franco-britanniques : problématiques civiles

- A. Détermination de la loi successorale applicable
- B. Difficultés d'application : envoi en possession et droit de prélèvement compensatoire

### II. Successions franco-britanniques : problématiques fiscales

- A. La convention fiscale franco-britannique du 21 juin 1963
- B. Les formalités fiscales à effectuer en France

## Pour qui ?

### Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

### Pré-requis :

L'auditeur devra avoir une expérience en matière de gestion de dossiers de successions français tant civilement que fiscalement.

## Les points forts de la formation

- Acquisition de réflexes concrets applicables au quotidien
- Nombreux cas pratiques

## Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

### Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

### Pourquoi choisir cette formation

- 310 questions écrites sur 2024
- 710 questions orales en 2024

### Notre intervenant

**Responsable du Pôle FAMILLE**  
**Juriste consultant au CRIDON OUEST**  
Diplôme Supérieur du Notariat  
Docteur en droit privé

Domaines d'intervention :

- Droit international privé
- Droit comparé
- Fiscalité internationale des successions et donations

